

La rénovation de l'éclairage public

La phase dite Post-Life de la rénovation de l'éclairage public de Le Mans Métropole a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mercredi 5 juin 2024 • Données Le Mans Métropole

Contexte



© Ville du Mans

En 2011, la Commission européenne avait sélectionné la candidature de Le Mans Métropole pour son **projet Urban light plan**. Ce programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse proposé par la communauté urbaine s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets Life +.

La Commission européenne avait apporté un **soutien financier exceptionnel** à Le Mans Métropole au titre du dispositif européen Life + pour un montant de 1 146 276 € pour une durée de cinq ans, de septembre 2011 à septembre 2016.

Afin de **poursuivre les opérations** de ce programme, une enveloppe Post-Life a été réservée pour Le Mans Métropole au titre du programme régional Feder 2014-2020.

Projet

La communauté urbaine Le Mans Métropole s'est engagée dans un programme pluriannuel de **gestion innovante et durable de l'éclairage public** qui lui a permis de répondre à deux principales préoccupations.

1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique du territoire,
2. La lutte contre la pollution lumineuse et ses effets sur l'environnement.

Ce programme s'inscrit dans le Plan climat énergie territorial.

Objectif

L'opération de renouvellement de lanternes financé par le Feder a concerné les communes de Le Mans Métropole, avec les objectifs suivants.

- L'ajustement du niveau d'éclairage,
- la maîtrise des consommations électriques,
- la limitation de l'amplitude horaire de l'éclairage,
- l'identification des dysfonctionnements,
- la sécurité de la zone.

Maîtrise d'ouvrage

Le renouvellement des lanternes de l'éclairage public a été conduit par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

Cette opération de renouvellement de l'éclairage public Post Life -Urban Light Plan a été menée en deux phases

- sur les communes d'Allonnes et Mulsanne entre 2016 et 2019
- sur des secteurs diffus des communes de Le Mans Métropole entre 2017 et 2022

Montant

Le coût de cette opération est de

- 1 133 309 € hors taxes sur les communes d'Allonnes et Mulsanne sur la période 2016 à 2019
- 2 282 727 € hors taxes en secteurs diffus sur les communes de Le Mans Métropole sur la période de 2017 à 2022

Partenariat

Pour la phase 1 ayant concerné les communes d'Allonnes et de Mulsanne, le montant de la participation européenne du Feder est de 283 327 € sur la période 2016-2019. L'État a participé à hauteur de 300 000 € dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte. La part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 549 982 €.

Pour la phase 2 ayant concerné des secteurs diffus sur Le Mans Métropole, le montant de la participation européenne du Feder est de 668 291 € pour la période 2017-2022. La part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 1 614 436 €.

951 618 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la suite de la rénovation de l'éclairage public.

